- Mise à jour de la construction
- Zone urbaine UA
- Zone urbaine UB
- Zone à urbaniser AU1
- Zone à urbaniser AU2
- Zone agricole inconstructible
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone naturelle de jardin
- Zone naturelle paysagère
- Zone naturelle le Salat
- Zone naturelle activité
- Zone naturelle habitat
- Emplacement réservé

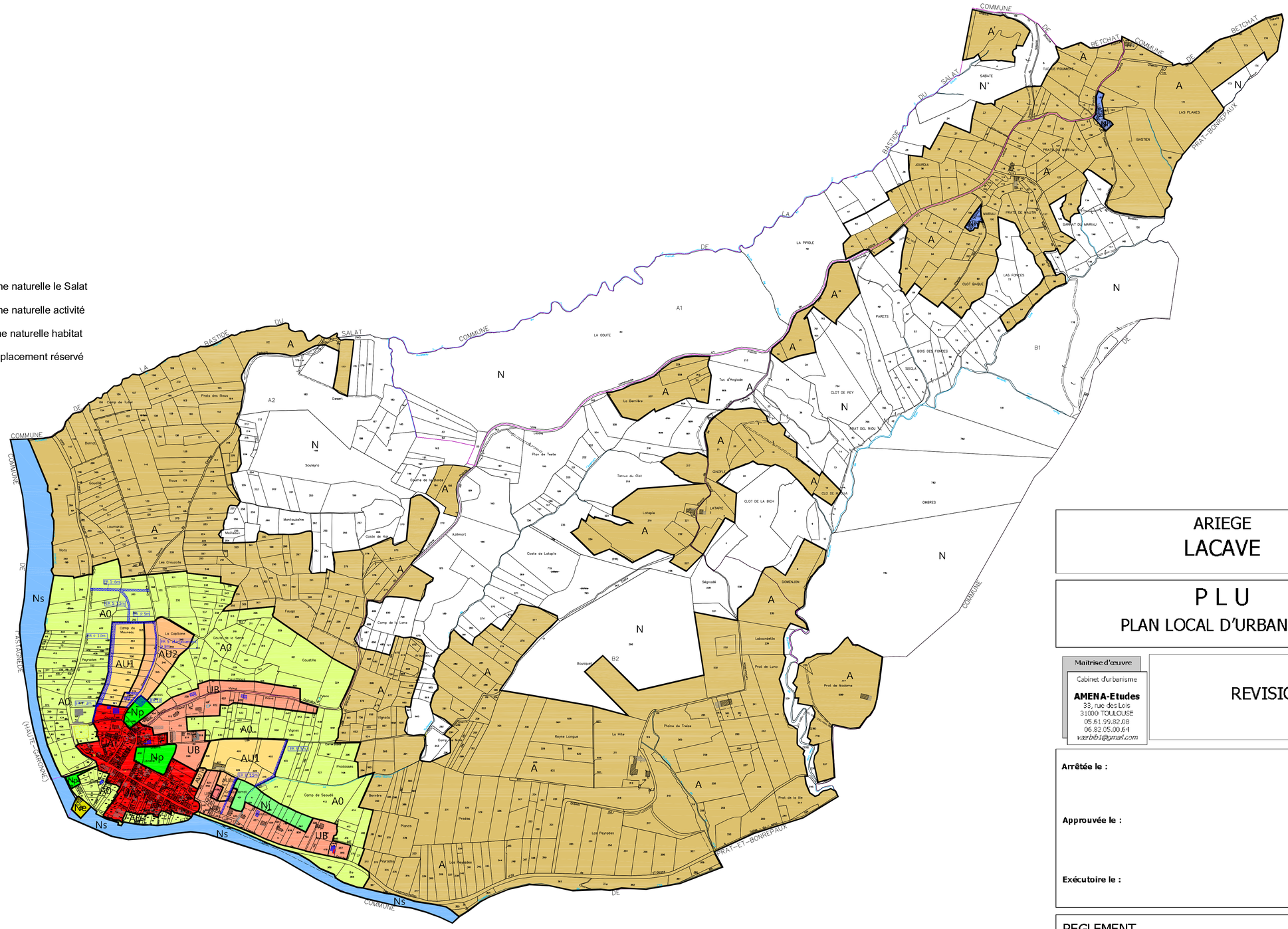

Code du plan	Destination	Bénéficiaire	Surface moyenne
1	Création d'une voie de desserte de 6 mètres	Commune	858 m²
2	Création d'une voie de desserte de 5.5 mètres	Commune	480 m²
3	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et AU2, sur une profondeur de 5mètres	Commune	516 m²
4	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et création d'un cheminement piéton : profondeur 10 mètres	Commune	2 309 m²
5	Elargissement à 6mètre de la voie	Commune	910 m²
6	Création d'une voie de raccordement de la zone AU1 camp de Moureau : 5.5 mètres	Commune	200 m²
7	Prolongement du cheminement piéton : largeur 3 mètres	Commune	150 m²
8	Création d'une voie de desserte et de liaison entre les zones AU2c et AU1 camp de barrat	Commune	600 m²
9	Traitement paysager de la limite de la zone AUh camp de barrat, sur une profondeur de 5mètres	Commune	850 m²
10	Mise en place d'une réserve incendie de 120 m³	Commune	590 m²

ARIEGE

LACAVE

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maitrise d'œuvre

Cabinet d'urbanisme

AMENA-Etudes
33, rue des Lois
31000 TOULOUSE
05.61.99.82.08
06.82.05.00.64
vazribi1@gmail.com

REVISION

Arrêtée le :

Approuvée le :

Exécutoire le :

REGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE
1/5000

5